



Liquidation communautaire

Par **Joye41**, le **07/07/2019** à **17:15**

Bonjour à tous

en liquidation de communauté depuis 2011, pv de difficultés - le juge a tranché divers points retour chez le notaire qui a établi à nouveau le projet de liquidation selon le jugement, mon ex a refusé de se déplacer chez le notaire pour en terminer et signer la liquidation, le notaire a établi un pv de carence retour chez le juge qui a homologué la totalité du projet et Mr refuse tjs de se déplacer chez le notaire,

je ne sais plus quoi dire quel recours? Pouvez-vous m'aider sur ce que je dois faire?

merci à ceux qui pourront-ils m'aider.

salutations.

Par **Visiteur**, le **07/07/2019** à **17:21**

Bonjour

Il vous faudra malheureusement retourner chez le juge avec un nouveau pv de difficultés du notaire, et demandez à votre avocat de poursuivre la licitation des biens.

(vente, contrainte, aux enchères).